

Par les premières divisions de cette étude que nous avons commencé à publier dans le numéro 6 de l'Association, en date du 9 août, nos lecteurs ont pu constater combien peu il en coûte à un membre de la *Catholic Mutual Benefit Association* (C. M. B. A.) pour assurer à sa femme et à ses enfants un bénéfice de mille, ou même de deux mille dollars, bénéfice qu'ils toucheront au moment où la mort l'aura enlevé à leur affection et les aura privés de ses soins.

D'abord, comme nous l'avons dit, la toute petite somme de \$4.50 acquitte une fois pour toutes, des frais d'admission, quelque soit l'âge de l'aspirant, pourvu que celui-ci ne soit pas plus jeune que 18 ans, ni plus âgé que 50 ans. Ensuite l'addition des vingt-cinq sous, payés mensuellement par chacun des membres défraie les dépenses affectées, supposons-nous, aux items dits *local, chauffage, luminaire, impressions, papeterie, etc.* Et, enfin, il y a ces modiques contributions *mortuaires* dont nous avons exposé le tableau. Chaque membre survivant donne un legs à la famille du membre ou plutôt du frère décédé. C'est la charité chrétienne qui s'exerce par delà la tombe, en faveur de la veuve et des orphelins, de ceux dont le défunt était l'appui ; de ceux qu'il nourrissait, entretenait, instruisait, élevait au prix de ses sueurs ; de ceux auprès desquels le fruit de ses généreuses épargnes le remplace en quelque sorte.

Et ici, nous voulons insister sur le caractère essentiellement bienfaisant et de charité catholique du bénéfice apporté aux héritiers du sociétaire décédé. Ceux-ci ne se trouvent pas en présence d'une compagnie froide et indifférente qui, devenue débitrice, s'empresse de payer une dette d'affaires et se retire sans commiseration une fois qu'elle a reçu sa quittance et le petit bout de réclame qui lui permettra de poser dans les gazettes. Les représentants d'un membre défunt de l'une ou de l'autre des sociétés catholiques de secours mutuel deviennent l'objet des attentions les plus délicates de ces sociétés. Non seulement le bénéfice dû est payé avec empressement, mais la veuve est assistée dans les placements qu'elle projette, ou encore protégée par de salutaires conseils, par une direction sage et désintéressée contre sa propre inexpérience qui lui inspirerait un mauvais emploi ; mais les orphelins trouvent dans les compagnons et les amis de leur père, des protecteurs éclairés et généreux dont la surveillance assure l'efficacité du bénéfice reçu.

"Exercez volontiers entre vous l'hospitalité; AIDEZ-VOUS les uns les autres suivant vos moyens, comme de fidèles dispensateurs des dons de Dieu (1re de St-Pierre, c. IV, v. 9)."

Un journal hebdomadaire, *The C. M. B. A. Weekly*, organe officiel du Suprême Conseil et des Grands Conseils de la Pennsylvanie et de l'Ohio, est comme le code des membres de la C. M. B. A. Il explique la constitution, définit le sens des règles, annonce l'établissement des nouvelles branches, fait rapport des progrès réalisés par les anciennes, adresse à qui de droit les remontrances jugées utiles, signale les succès acquis dans les affaires ou les promotions obtenues par les membres, et surtout prêche constamment cet *esprit de corps* sans lequel il n'y a pas d'association durable.

C'est le *C. M. B. A. Weekly* qui nous apprend que, depuis la convention de 1888, le grand conseil du Canada a vu cinquante-et-une nouvelles branches s'organiser sous sa juridiction, et le nombre des membres s'augmenter de 2,500. Nous nous réjouissons de voir cette excellente *Association catholique de secours mutuel* multiplier ainsi ses rameaux au Canada, et grossir les points de contact entre les catholiques des Etats-Unis et les catholiques canadiens. A quelque nationalité qu'ils appartiennent, les catholiques du monde entier devraient toujours se souvenir qu'ils sont membres de la même Eglise et frères par la foi, l'espérance et la charité.

A St-Roch de Québec, existe une branche prospère de l'*Association catholique de secours mutuel*, sous la présidence d'un homme généreux qui donne à tous les pauvres, qui assiste tous les besoins, qui consacre les rares loisirs que lui laissent les affaires à aider aux œuvres de bien : M. le chevalier Martineau, déjà président de l'*Union St-Joseph*, et depuis longtemps, l'un des membres, les plus remarquables par son dévouement, de la Société St-Vincent de Paul.

Voici les noms de tous les officiers que cette branche a élus pour 1890.

Nap. Dussault, chancelier ; J.-E. Martineau, président ; Phil. Brunet, 1er vice-président ; J.-X. Beaudoin, 2me vice-président ; J.-B. Drouyn, secrétaire-archiviste ; Jean Minguy, assistant ; Téléphore Tardif, secrétaire-financier ; J.-E. Lapointe, trésorier ; Arch. Dugal, commissaire-ordinaire ; Pierre Michaud, sentinelle ; Etienne Sylvain, J.-B. Michaud, C.-A. Parent, Jos. Charest, J. J. Barbeau, syndics.

Les membres de la C. M. B. A. auront une grande convention à Montréal, le 2 septembre.

Des amis montréalais du Docteur J.-A. MacCabe, principal de l'école Normale d'Ottawa, le proposent comme le futur grand président de la C. M. B. A.

Les comités spéciaux s'occupent déjà des détails d'organisation d'un congrès catholique international qui aura lieu aux Etats-Unis en 1893. Plusieurs célébrités catholiques d'Europe seront invitées d'assister à ce congrès.

Sous letitre, "l'Union fait la force," le *C. M. B. A. Weekly* publie un article au cours duquel l'auteur dit que la *Catholic Mutual Benefit Association* compte aujourd'hui 30,000 associés qui, pour pouvoir être admis dans cette ligue de bienfaisance, ont dû proclamer qu'ils *sont et veulent demeurer catholiques PRATIQUANTS.*

La convention annuelle de l'Union Catholique de Tempérance Totale a commencé ses séances, le mercredi, 6 août, et s'est tenu à Pittsburg, Etats-Unis. Elle a duré trois jours. L'assistance était très nombreuse, et l'on y a remarqué les évêques Watterson, de Columbus, et Cotter, de Winona.

A l'une des séances de cette convention, le secrétaire a donné lecture d'un écrit magistral intitulé "N'y touchez pas, n'y goûtez pas, n'en gardez point," dû à la plume de M. T. V. Powderly, si connu comme chef de l'association des *Chevaliers du Travail*. Il y a dans cet écrit de si fortes remontrances adressées à qui de droit, que nous ne pouvons nous défendre d'en détacher les passages les plus saillants :

"Sur l'une des rues de Pittsburg l'on peut voir un *saloon* dont la vitre de façade est estimée à \$5,000, dont le comptoir et les accessoires ont coûté \$10,000, dont le prix des tapisseries et des autres décorations est évalué à \$7,000. Toutes ces dépenses sont distinctes des dépenses qu'a entraînées la construction de l'édifice, et du coût du terrain sur lequel cet édifice est assis.

l'Enfer."

"Prenez des renseignements aux quartiers de la police, et vous apprendrez que si personne ne vendait des liqueurs dans Pittsburg, le contingent des gardiens de la paix pourrait être diminué au moins des deux tiers. Allez au bureau du percepteur des taxes, et vous constaterez que les propriétaires des *saloons* augmentent chaque jour leurs achats de propriétés, tandis que les ouvriers y paient les rentes et les taxes comme par le passé, sans pouvoir jamais devenir acquéreurs d'un domicile à eux."

M. Powderly fait ensuite l'exposé de statistiques qui établissent que durant l'année 1886, une somme de \$17,000,000 a été gaspillée en achats de bière et de spiritueux dans le seul comté d'Allegheny, et que les ouvriers ont dépensé au moins la moitié, ou \$8,500,000 de cette somme ! Les liqueurs les plus dispendieuses sont bues par les riches, mais en moindre quantité que les boissons à bas prix bues par les ouvriers.

En une seule année, HUIT MILLIONS de dollars sortis des goussets des ouvriers d'Allegheny ! L'on dit que le travail paie pour tout, et si cela est vrai, alors les travailleurs du comté d'Allegheny ont payé pour \$8,500,000 de boissons ; ils ont payé les splendides demeures dans lesquelles vivent les propriétaires de *saloons* ; ils ont payé et paient les taxes nécessitées par l'entretien d'au moins deux tiers des hommes du corps de police ; ils ont payé et paient les dépenses des procès occasionnés par la mauvaise conduite, par les rassemblements tumultueux, par les querelles et par les meurtres. Ils ont payé d'abord \$8,000,000 destinés au soutien de leurs femmes et à l'éducation de leurs enfants et en retour ils ont reçu le poison qui ruine la vie et peuple les prisons ; ils ont perdu le respect d'eux-mêmes et un grand nombre d'entre eux sont devenus des ivrognes. Le travail a payé \$8,500,000 pour faire des criminels et les taxes pour faire des salaires aux gardiens qui ont arrêté et aux hommes de loi qui ont jugé ces criminels.....

"Si, en une seule année, les artisans d'un seul comté ont pu enrichir de \$8,500,000 ceux qui érigent des palais au *gin*, pourquoi les artisans de partout ne pourraient-ils pas consacrer au moins un quart de cette somme, proportionnellement, dans chaque comté, à l'érection d'instituts industriels, où ils pourraient mieux s'instruire sur les droits, les devoirs et les privilèges de chaque homme